Condamnation de Robin, de Cempuis

Paris, 8 décembre. — M. Robin, l'ancien directeur de l'établissement de Cempuis, auquel le Conseil général vient de confirmer la pension de retraite de 4,000 francs a été condamné par la 9e Chambre correctionnelle à huit jours de prison, cent francs d'amende et l'insertion du jugement dans le journal la *Libre Pensée*.

M. Robin avait violemment diffamé dans un libellé, M. Brunswick, qui se permettait de ne pas partager ses théories malthusiennes, ou du moins lui avait défendu de les développer dans une réunion publique que lui, Brunswick, présidait.

Le renouvellement partiel de la Chambre

Paris, 18 décembre. — La commission du scrutin de liste a entendu aujourd'hui M. Barthou, ministre de l'intérieur, qui s'est expliqué sur les propositions de renouvellement partiel dont cette commission est saisie.

Dans une séance antérieure la commission s'était déjà prononcée à une grande majorité contre le renouvellement partiel. Toutefois elle avait décidé d'entendre ultérieurement le gouvernement.

M. Barthou a déclaré qu'il reste personnellement partisan du principe du renouvellement partiel qu'il a soutenu en 1893 devant la Chambre, et en faveur duquel il a fait valoir des raisons qu'il rappelle. Mais il ne croit pas, en présence de son vote presque unanime, pouvoir modifier l'opinion de la commission.

D'ailleurs le gouvernement estime qu'il est difficile à l'heure présente de discuter utilement cette question et de la faire aboutir par un vote conforme des deux Chambres avant la fin de la législature. Le ministre reconnait au surplus que le pays ne s'est pas prononcé aux élections générales de 1893 sur le renouvellement partiel (vingt députés seulement en ont parlé dans leur profession de foi) et que depuis aucun courant ne s'est manifesté en sa faveur.

Après quelques observations de M. Antoine Périer, la commission s'en est tenue à sa première décision.

Paris, 8 décembre. — Après l'examen de la question du renouvellement partiel de la Chambre, la commission du scrutin de liste, par 8 voix contre 7 a décidé de passer à la discussion des articles de la proposition Defontaine tendant, comme on le sait, en vue d'assurer la sincérité des opérations électorales, à la création de cabines d'isolement dans les sections de vote, à la distribution de bulletins de vote opaques aux électeurs. Mais d'après les renseignements donnés par certains commissaires, ce vote ne serait que platonique et la proposition Defontaine serait sûrement repoussée au fond par la commission.

Le rapport de M. Rouanet sur le Panama

Paris, 8 décembre. — Demain commencera la publication analytique du rapport Rouanet sur le Panama. Voici, d'après un confrère, une analyse de ce rapport, qui comprend 271 pages:

M. Rouanet explique qu'il a relevé, dans le dossier Franqueville, des circonstances nouvelles qu'il a notées. En ce qui concerne les actes des administrateurs de Lesseps et Fontanes, il a consacré une exposition rapide, accompagnée de pièces, à la procédure individuelle suivie par M. Franqueville, contre les membres du Parlement ayant bénéficié de non-lieu en 1893, en mentionnant minutieusement les justifications détaillées sur lesquelles la justice s'est prononcée, justifications que n'a pas connues la commission de 1893 et dont M. Rouvier avait ardemment réclamé la publication.

Dans la première partie de son travail, M. Rouanet s'occupe du rôle des administrateurs et vise une lettre de M. Fontanes qu'il intitule : « Plan de campagne ». Dans cette lettre, M. Fontanes conseille aux administrateurs d'augmenter et de conserver le public, d'intéresser à l'affaire du Panama les banquiers et la presse.

Le chapitre 4 du rapport, intitulé *Suez aux Anglais*, tend à faire croire que le baron de Rotschild, associé à Reinach, a tenté de trahir la France en 1883. Il cherchait à s'emparer du canal et de l'Egypte entière. Dans ce but il eut, avec la compagnie de Suez, une négociation occulte pour obtenir la cession de 223,000 actions, ce qui aurait fait passer l'administration du canal aux mains des Anglais. M. Reinach parait avoir été mêlé à cette négociation.

Un visiteur inquiétant

Paris, 8 décembre. — Ce matin, un jeune homme assez correctement vêtu, s'est présenté au ministère des affaires, demandant à être introduit auprès de M. Hanotaux. Mais, dans un mouvement qu'il fit pour prendre une carte de visite, il exhiba, pendu à sa ceinture, un énorme revolver, dont la vue épouvanta l'huissier.

Des agents, appelés, arrêtèrent l'étrange visiteur et le menèrent au poste, où il déclara se nommer Fun du Khen, né à Constantinople et être étudiant en droit à Genève. Si je me suis muni d'un revolver, a-t-il expliqué, c'est parce que, dans mon pays, on a l'habitude de sortir armé.

L'étudiant, ne paraissant pas jouir de toutes ses facultés, a été envoyé à l'infirmerie du dépôt.

La tempête

Londres, 8 décembre. — Une forte tourmente a sévi sur la Manche la nuit dernière. La marée s'est élevée à une hauteur anormale entre Douvres et Dungeness. Quantité d'épaves flottaient ce matin. La malle d'Ostende est arrivée avec trois heures de retard.

L'expédition allemande en Chine
Les préparatifs

Berlin, 8 décembre. — Sur l'ordre du ministère de la guerre de Berlin, les dépôts d'artillerie de Spandau et de Cologne travaillent, depuis plusieurs jours, à préparer le matériel de guerre nécessaire à l'expédition de Chine. Plus de deux cents hommes, dans chacun de ces deux dépôts, sont occupés à ce travail. Le matériel est au fur et à mesure dirigé sur Wilhemshaven où il sera embarqué à bord du paquebot à marche rapide *Prince-de-Bismarck*.

C'est ce même paquebot qui transportera également les 1200 hommes de troupes de renfort expédiés en Chine. On a démonté, ces jours derniers, les baraquements construits près de l'éclair de Holtenau sur le canal de Kiel. Ces baraquements sont aussi envoyés à destination de la Chine. Ils doivent servir à loger les troupes débarquées à terre.

L'envoi d'un croiseur français dans les mers de Chine

Paris, 8 décembre. — Du *Courrier du Soir* :

« On sait que l'ordre a été donné au port de Toulon d'armer le croiseur *Pascal* qui devait, disait-on, se rendre en Crète. C'est dans les mers de Chine que se rendra le *Pascal* qui doit se tenir prêt à appareiller au premier signal, le gouvernement ayant reconnu la nécessité d'augmenter nos forces navales dans l'Orient pour faire équilibre à celles que l'Allemagne vient d'y envoyer et parer à toute éventualité pouvant résulter de l'occupation de Kia-Tcheou; trois autres croiseurs le *Jean-Bart*, l'*Isly* et l'*Alger* vont être armés pour la même destination. »

Une rixe sanglante dans une caserne à Cologne. — Un tué. — Plusieurs blessés

Berlin, 8 décembre. - Une dépêche de Cologne annonce que des rixes très graves se sont produites dans une caserne d'infanterie de cette ville. Pendant la nuit, les hommes d'une chambrée en sont venus aux mains: l'un d'eux a été tué d'un coup de baïonnette; un autre a reçu plusieurs coups qui mettent sa vie en danger. Plusieurs soldats ont été blessés, mais légèrement; une enquête a été aussitôt ouverte.

La mort de M. de Fourtou

Paris, 8 décembre. — Le corps de M. de Fourtou est exposé sur son lit de mort, dans la chambre mortuaire transformée en chapelle ardente. Le corps est veillé constamment par deux prêtres de la paroisse de Saint-Pierre-de-Chaillot.

Le corps partira vendredi pour Ribérac (Dordogne), où les obsèques auront lieu.

Sont venus s'inscrire au domicile de l'ancien ministre: MM. les généraux Guioth et Jacquemin, le comte de Balsan, la duchesse Decazes, etc., etc.

La grande cathédrale africaine

On vient de terminer, après de longues années de travaux, la nouvelle cathédrale de Tunis, qui sera la plus grande et la plus belle basilique de la côte africaine. L'inauguration en aura lieu sans doute le jour de la Noël. Il ne restera qu'à élever les autres tours seules inachevées.

Ce beau monument, de style roman, est bâti tout entier en marbre de Tunisie, sur l'emplacement de la première chapelle catholique qui fut construite en Afrique. Cette chapelle primitive était l'œuvre du Père Levacher, dont on se rappelle la fin tragique : il fut attaché par les Maures à la gueule du canon, lors du bombardement d'Alger par Duquesne, et périt de cette mort horrible.

On a d'ailleurs conservé, dans la nouvelle cathédrale, un autel et une statue provenant de la chapelle.

Un crime affreux à Nîmes

Nîmes, le 8 décembre. — Un jeune garçon, âgé de dix ans, nommé Antérieu, n'était pas rentré au domicile de ses parents depuis mercredi dernier. D'après ses petits camarades, il avait été enlevé, à la sortie de l'école, par trois individus mal vêtus. Aujourd'hui, on a découvert son cadavre dans un aqueduc. L'examen a établi qu'il avait subi le même sort que le petit Henri Michel, âgé de huit ans, enlevé l'année dernière, et qui fut assassiné dans un champ après avoir subi les derniers outrages. L'émotion est profonde dans la population.

La reine Wilhelmine

La Haye, 8 décembre. — Le jour où la reine Wilhelmine prêtera le serment solennel, à la nouvelle église d'Amsterdam, est officiellement fixé au mardi 6 septembre 1898.

Le traité franco-brésilien

Rio-de-Janeiro, 8 décembre. — Le traité d'arbitrage franco-brésilien récemment voté par la Chambre des députés a été adopté au Sénat par 28 voix contre 14.

Les Allemands en Chine

Londres, 8 décembre. — On télégraphie de Pékin au *Times* :

« La Chine, dans l'espoir d'obtenir l'évacuation de Kiao-Tcheou, a consenti à toutes les demandes de l'Allemagne, c'est-à-dire compensation pour les familles des missionnaires, construction d'une église, dégradation du gouverneur, paiement des frais occasionnés par l'occupation, enfin privilège concernant les chemins de fer et les mines de charbon du Chan-Tong. »

Ces privilèges ne sont pas exclusifs, ajoute le correspondant. Ils sont concédés aux termes du 1er paragraphe de l'article 5 de la convention française de juin 1895.

Brême, 8 décembre. — On annonce que le départ de 1.400 hommes d'infanterie de marine et d'artillerie de marine pour Kia-Tcheou aura lieu au milieu de ce mois. Ces troupes s'embarqueront à Wilhemshaven sur le *Darmstadt* et le *Crefeld*, bateaux à vapeur du *Lloyd*, de Brême, affrétés par le gouvernement.

Friedrichsruhe, 8 décembre. — Le prince Henri de Prusse, qui doit commander une division dans les mers de Chine, est arrivé ce matin à neuf heures et demie et a fait une visite au prince de Bismarck, qui est resté dans sa chaise roulante parce qu'il souffre des jambes. La visite a duré deux heures.

La question d'Haïti

Port-au-Prince, 8 décembre. - Le croiseur français le *Rigault-de-Genouilly*, sous le commandement du capitaine de frégate Neny, est attendu à Port-au-Prince.

Les insurgés à la Canée

La Canée, 8 décembre. — Les insurgés ont tiré sur la forteresse de Kissamo. La garnison se borne à riposter. Le feu a duré pendant une heure. Les insurgés de Candie ont essayé d'enlever des troupeaux, mais ils ont été repoussés. 1.000 insurgés de Sphakia ont assiégé le village chrétien de Périvolaki pour venger un assassinat. Le combat a été très meurtrier. On n'en connait pas le résultat exact.

Le Congrès de la Démocratie Chrétienne

Lyon, 8 décembre.— Ce matin a eu lieu l'ouverture du congrès. Après la messe, la première séance a été tenue sous la présidence de M. Léon Harmel, assisté de M. le chanoine Dehon. M. Harmel a prononcé une très éloquente allocution.

Il annonce la Bénédiction du Souverain Pontife et demande que l'union se fasse compacte contre la triplice intérieure.

La discussion s'engage sur la question agricole suivant le programme.

M. l'abbé Blanc et Coulazon ont exposé les revendications de la démocratie chrétienne au point de vue rural.

Une intéressante discussion a été soulevée. Elle a porté notamment sur les impôts, le crédit rural et les syndicats agricoles. MM. Richard, Harmel, Gonin et Pelud y ont pris part.

L'année 1897 s'en va

encore quelques semaines et elle aura vécu. C'est le moment de parler des obligations sociales, particulières à cette époque.

Bientôt chacun de nous, suivant la tradition, enverra à ses amis, à ses relations, le souvenir habituel : le petit carton blanc sera échangé.

IL EST TEMPS

DE PENSER AUX

Cartes de Visite

Il est temps de renouveler sa provision, de faire ses commandes.

Dans quelques jours l'encombrement sera tel qu'on pourra difficilement être servi.

PRESSONS-NOUS !

Comme les années précédentes, l'imprimerie du « JOURNAL DE ROUBAIX » livrera à des

CONDITIONS

EXTRAORDINAIRES

DE BON MARCHÉ

de superbes cartes en TYPOGRAPHIE et en LITHOGRAPHIE dans le plus court délai.

Ces cartes seront contenues dans de coquettes boîtes, avec ou sans enveloppes, au choix des clients.

Encore une fois,

PRESSONS-NOUS !

N'attendons pas au dernier moment pour commander nos

Cartes de Visite

A L'IMPRIMERIE DU

„ JOURNAL DE ROUBAIX "

71, Grande-Rue, 71

VOIR LES PRIX AU TABLEAU

NOS PRIMES

Deux superbes primes sont offertes cette année aux lecteurs du *Journal de Roubaix*.

Par suite d'un arrangement avec les éditeurs, nous pouvons mettre en vente à des *conditions exceptionnelles* un magnifique ALBUM contenant **DEUX CENTS DESSINS DE MAITRES MODERNES.**

DESSINS !

Cette remarquable collection, d'une *valeur artistique hors ligne* et d'une variété infinie dans les sujets, convient aux *amateurs*, aux *étudiants*, en un mot, à toutes les personnes qui aiment l'art ou s'adonnent à l'étude du dessin.

Cet important ouvrage peut être mis entre toutes les mains.

Ce recueil est *unique*; les collectionneurs y trouveront **DEUX CENTS** dessins et croquis signés des maitres les plus en vue.

Ces dessins pourront développer chez les **enfants** le sentiment artistique et les guider sûrement dans leurs premiers essais.

L'Album des Maitres Modernes est appelé à un succès retentissant. Nos lecteurs, les premiers, auront la bonne fortune de pouvoir se procurer les **200 dessins**, *richement reliés sous un format commode*, pour le prix minime de **6 francs 50.**

MUSIQUE !

Aux musiciens, si nombreux parmi nos lecteurs, nous offrons en prime, un *Album Musical*, contenant **dix morceaux** des meilleurs compositeurs.

Tous les amateurs de bonne musique désireront posséder dans leur collection l'*Album du Paris-Piano*.

Notre belle prime est, dès maintenant, en vente au bureau du journal, 71, Grande-Rue, au prix de **1 franc 25.** 27890

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Suite de la séance du 25 novembre 1897

Comité roubaisien de l'Alliance Française

Le comité roubaisien de l'Alliance Française formé en vue d'aider le commerce et l'industrie à trouver des débouchés nouveaux, sollicite l'inscription de la Chambre au nombre de ses membres.

La Chambre défère à cette demande, en s'inscrivant pour une somme de 10 francs à titre de sociétaire annuel; elle regrette que ses ressources très limitées ne lui permettent pas de souscrire une cotisation plus importante.

Pétition contre les coopératives les grands magasins et les Economats

Dans sa séance du 15 septembre dernier, la Chambre a renvoyé à une séance ultérieure l'examen de la question soulevée par la pétition qu'elle avait reçue concernant les sociétés coopératives. Une nouvelle pétition remplaçant la première lui est aujourd'hui soumise par l'«Union commerciale de Roubaix». Cette pétition expose les griefs du petit commerce contre les sociétés coopératives, les grands magasins et les économats et sollicite l'abolition des privilèges dont jouissent ces établissements. Les signataires comptent sur la sollicitude de la Chambre pour appuyer leur requête devant les pouvoirs publics.

La Chambre soucieuse des intérêts de toutes les branches du commerce, décide de faire étudier la question qui lui est soumise par une commission spéciale composée de MM. Louis Cordonnier, Eugène Motte, F. Ernoult Taffin, François Roussel fils et Voldemar Lestienne.

Carnets kilométriques

La Chambre reçoit communication de la lettre par laquelle M. le Ministre du Commerce annonce qu'il a transmis à son collègue des Travaux publics, la délibération qu'elle a prise dernièrement, en vue d'obtenir la création de carnets kilométriques pour les voyages en chemin de fer.

Emballage des blouses
Pétition des négociants et courtiers

La Chambre syndicale des négociants et courtiers en blouses de Tourcoing-Roubaix sollicite l'appui de notre Chambre, en vue d'obtenir des peigneurs et producteurs de laine des emballages plus appropriés à la valeur de la blousse. Elle fait valoir les difficultés que ses membres éprouvent du fait de l'emballage défectueux qui est actuellement en usage.

La Chambre, désireuse, comme les pétitionnaires, de voir les peigneurs et producteurs de laines apporter le plus grand soin à leurs emballages, émet volontiers un avis dans ce sens; toutefois, elle estime que le résultat visé ne peut être obtenu que par l'entente entre les intéressés, aucun moyen d'action n'étant en sa possession pour imposer sa manière de voir dans la question.

Nouvelle réglementation du service des eaux

Par une lettre du 11 courant, M. le Président de la Chambre de Commerce de Tourcoing signale à notre compagnie les démarches qu'il a faites auprès de M. le Maire de Tourcoing et de M. le Préfet du Nord, en vue d'obtenir le retrait des modifications qui ont été apportées récemment au règlement du service municipal des eaux de Roubaix-Tourcoing.

Il demande à la Chambre de Commerce de Roubaix d'examiner s'il n'y a pas lieu, pour elle, d'élever la voix dans le même but.

La Chambre de Commerce de Roubaix décide, avant de se prononcer, de faire étudier la question par une commission spéciale composée de MM. Georges Motte, Emile Roussel et Ernoult-Taffin.

Chambre de Commerce d'Alexandrie

La Chambre de Commerce française d'Alexandrie appelle l'attention de notre Compagnie sur l'intérêt qu'auraient les industriels et commerçants de notre circonscription à diriger leurs vues du côté de l'Egypte dont la production et la consommation prennent chaque année de nouveaux développements. Avec la prochaine ouverture du Soudan, contrée qui sera, dit-elle, en quelque sorte le trait-d'union entre Alexandrie et le centre de l'Afrique, cette prospérité atteindra des limites qu'il est impossible d'évaluer dès à **présent, mais qui,** certainement, dépasseront les prévisions du moment.

Les statistiques de la Douane égyptienne indiquent pour 1896, 238.000.000 de francs à l'importation et 332.000.000 de francs à l'exportation, dans lesquels la France est entrée pour 34.300.000 francs à l'importation et 31.500.000 francs à l'exportation, affirmant pour l'année 1896, comme pour les précédentes — poursuit la Chambre de Commerce français d'Alexandrie,—une progression constante, ce qui prouve que les efforts de nos commerçants français ne sont pas restés stériles et qu'avec de l'opiniâtreté, ils sont susceptibles de conquérir une place bien plus grande encore ».

C'est dans le but de faciliter à la France son expansion commerciale en Egypte que la Chambre de Commerce française d'Alexandrie a été créée, et c'est pour assurer son fonctionnement que cette Compagnie fait appel aux Chambres de Commerce et aux commerçants de France, afin d'obtenir leurs adhésions comme membres.

Elle tient d'ailleurs à dire qu'elle ne s'est pas soustraite à la tâche qu'elle s'est imposée ; elle a fondé et étendu un bulletin très intéressant qui est servi à ses membres adhérents, elle a créé un service de renseignements commerciaux des plus utiles et enfin elle a procuré plus de cinq cents agents et représentants aux exportateurs de la métropole.

La Chambre prend bonne note de ces renseignements qu'elle publiera et décide à nouveau de se faire inscrire comme membre adhérent de la Chambre de commerce française d'Alexandrie.

Elle vote, à cet effet, une somme de douze francs pour sa cotisation de l'année courante.

Association des industriels du Nord de la France contre les accidents

La Chambre de commerce de Roubaix ne saurait trop recommander à l'attention de ses assortissants l'Association des industriels du Nord de la France contre les accidents. Cette association, dont le siège est à Lille, est suffisamment connue et appréciée pour qu'il soit inutile d'insister sur les services qu'elle a rendus et que plus que jamais elle est appelée à rendre aux chefs d'usines qui en font partie.

Représentations commerciales

Par une délibération, en date du 21 octobre 1897, communiquée à notre Chambre, la Chambre de commerce de Douai recommande un ancien élève de l'Ecole supérieure de Lille, M. Looten, pour une représentation commerciale en Angleterre.

Acte est donné de cette communication.

Représentations commerciales

La Chambre de commerce de Roubaix reçoit communication d'une lettre par laquelle M. N. Ketting, demeurant à Melle (Allemagne), sollicite une représentation, pour la vente des produits de Roubaix en Allemagne.

Le président, JULIEN LAGACHE

Chronique Locale

ROUBAIX

Une réclame électorale.— On sait qu'une pétition, demandant une égale répartition de secours aux enfants de *toutes* les écoles de la ville, couverte de plus de cinq mille signatures, a été remise, il y a une quinzaine de jours, à M. le Maire de Roubaix qui avait promis de la faire examiner par une commission « compétente ».

Mardi, plusieurs membres du comité *Justice-Egalité* se sont présentés à la mairie pour savoir à quoi en était l'affaire.

M. Henri Carrette reçut lui-même la délégation et lui fit la réponse qu'on a lue dans le dernier numéro du *Journal de Roubaix*.

Notre premier magistrat aurait pu parler en *maire*, c'est-à-dire en homme dont la mission spéciale est de défendre les intérêts de tous ses concitoyens, *sans exception*.

Il suffisait pour cela d'avoir conscience de ses devoirs et de montrer assez d'indépendance pour les remplir.

M. Carrette a préféré se faire le porte parole du collectivisme sectaire et de la Libre-Pensée haineuse.

Etouffant la voix du bon sens, qui cependant chez lui prend souvent le dessus, il a suivi à la lettre les ordres impérieux du Comité exécutif et récité, avec un certain aplomb, une leçon apprise à « La Paix. »

Il convient de féliciter les *chefs* qui ont dicté au citoyen maire un langage aussi franc. Il vaut cent fois mieux que les faux-fuyants, le ton patelin et les réticences auxquelles nous étions habitués.

« *Ce n'est pas la peine d'insister davantage*, a dit M. Carrette, en recevant les délégués, la commission a trouvé qu'il était inutile de présenter la pétition au conseil municipal *car elle serait repoussée à l'unanimité.* »

Comme on le voit, ce n'était vraiment pas la peine d'insister : M. le Maire avait son *siège* tout fait.

Ah! les cinq mille pétitionnaires ont été bien naïfs de croire qu'on pouvait faire appel aux sentiments de justice et d'égalité des édiles collectivistes !

Les voilà fixés pour l'avenir.

« Envoyez vos enfants aux écoles communales, et vous recevrez comme les autres » a ajouté M. Carrette.

Mais c'est justement ce que ne veut pas une bonne partie de la population. Puisque la loi lui donne le droit de choisir les écoles qui lui conviennent, elle veut user de ce droit.

Les orateurs socialistes parlent toujours de la liberté de l'esprit et de la conscience ; ils tonnent contre les prétendus esclavages de la pensée. Mais il nous semble que le fait de refuser aux uns des secours qu'on accorde aux autres constitue bien une véritable oppression. Placée entre la misère d'un côté et des conditions arbitraires de l'autre, la conscience de l'ouvrier subit une pression, elle n'est plus libre.

Faire pression sur la conscience publique, en établissant une différence, en favorisant une catégorie d'enfants, voilà la seule raison de l'injuste mesure contre laquelle nous protestons.

Les collectivistes savent bien que ce n'est pas dans les écoles libres qu'il faut aller chercher des jeunes recrues pour leurs groupes ou leurs clubs. On ne rencontre guère d'élèves des Frères parmi les nombreux bambins de six à sept ans qui assistent régulièrement aux conférences socialistes, données dans les cabarets.

Certes, les maitres dévoués qui, avec un zèle que nous nous plaisons à reconnaitre, instruisent dans les écoles communales, font tous leurs efforts pour inculquer à leurs élèves les principes d'ordre et d'autorité.

Mais les citoyens qu'ils forment et qu'ils s'efforcent de bien approvisionner de science pour le *struggle for life*, ne connaissent pas suffisamment la seule chose qui permet de remonter facilement le courant révolutionnaire : la religion.

« *Ce que vous faites, c'est une réclame électorale*; il y a quelqu'un qui vous instruit et vous pousse », a encore déclaré M. Carrette.

On comprend que les élections prochaines préoccupent beaucoup le citoyen-maire; cependant rien ne l'autorisait à lancer à la face des braves gens qui venaient lui demander une explication, cette injure gratuite : « Vous faites de la réclame électorale; il y a quelqu'un qui vous pousse ! » M. Carrette a oublié de dire que les membres du Comité Justice-Egalité devaient être payés *pour accomplir leur besogne*; à la première réunion collectiviste un orateur l'affirmera certainement.

Dans tous les cas, nous trouvons que l'attitude de l'administration municipale de Roubaix dans cette affaire n'est pas précisément une *réclame électorale* pour le parti socialiste.

Les ouvriers sacrifiés aussi légèrement se souviendront au moment opportun des paroles dédaigneuses prononcées par M. Henri Carrette.

Non, les hommes de cœur qui se sont mis à la tête du mouvement de protestation contre une iniquité permanente *n'étaient pas poussés par quelqu'un*; ils étaient *poussés* par l'amour de la justice, par le noble désir de voir cesser la mise hors la loi de toute une classe de citoyens.

M. le Maire de Roubaix se trompe étrangement s'il croit que son conseil sera suivi : « Quand vous serez tous avec nous, vous recevrez tous. »

La criante injustice dont ils sont les victimes ne fera pas changer de ligne de conduite les milliers de pères de familles qui envoient leurs enfants aux écoles libres.

Malgré les promesses et les menaces, ils ne troqueront pas leurs convictions et leur indépendance contre un vêtement ou un morceau de pain.

LOUIS ROBICHEZ.

La réunion des 5e et 7e Sections-Nord, de l'« Union Sociale et Patriotique. » — Les électeurs des bureaux de la rue Turgot et de la rue Montaigne étaient convoqués, pour mercredi soir, à une réunion qui a eu lieu, à huit heures et demie, au local du *Cercle Fin de Siècle*, rue de la Vigne.

Il y étaient venus nombreux. Plus de quatre cents électeurs avaient répondu à l'appel du Comité.

Sur l'estrade avaient pris place les présidents et plusieurs membres des comités des 5e et 7e Sections-Nord. Le Comité central de l'*Union Sociale et Patriotique* y était représenté par M. Pécher, vice président, et MM. Alphonse Wibaux et Paul Delmasure.

A huit heures quarante-cinq, M. Pécher ouvre la séance et se déclare honoré d'avoir été désigné pour présider la réunion et heureux de donner la parole à M. Chatteleyn, dont le patriotisme et le dévouement à la cause de l'*Union Sociale et Patriotique* doivent lui concilier l'attention et la sympathie de l'auditoire.

M. Chatteleyn, avant d'aborder le sujet de sa conférence, a rappelé brièvement l'origine de l'*Union sociale et patriotique* et a fait particulièrement ressortir le triple but que ses membres, abdiquant leurs préférences personnelles, poursuivent d'un commun accord pour le bien général : le maintien de la République, la pacification religieuse et l'étude constante avec l'application progressive des réformes économiques en faveur des travailleurs.

A ce moment se produit un incident : Un auditeur placé près de l'estrade demande la parole après le conférencier.

M. Pécher lui fait remarquer que la réunion est privée.

— « Vous craignez donc bien la contradiction, riposte le contradicteur.

— Pas le moins du monde, continue M. Pécher, mais l'ordre du jour, qui est déterminé, ne comporte que la conférence de M. Chatteleyn.

Le conférencier s'étonne de voir la parole revendiquée dans cette réunion privée par un membre d'un parti qui comprend étrangement la liberté de la discussion et l'entrave dans toutes les occasions. Il rappelle une réunion qu'il avait organisée à Hem où la salle fut envahie d'avance par une foule hostile qui empêcha la séance d'avoir lieu et contre les violences de laquelle on dut faire appel à la gendarmerie.

Il mentionne encore l'obstruction apportée, au moyen de fausses cartes, à la conférence Thellier de Poncheville à la salle Dominique, et les scènes de désordre et de violence auxquelles se livrèrent les obstructionnistes.

M. Chatteleyn fait observer que si l'*Union sociale et patriotique* maintient ses droits dans les réunions privées, elle a su assurer la complète liberté de parole à M. Bailleul dans une réunion publique et contradictoire qu'elle avait organisée.

« Nous sommes prêts, a-t-il conclu, à accepter la contradiction ; mais à la condition que nos adversaires respecteront l'entière liberté de la discussion. »

L'interrupteur prononce quelques paroles qui se perdent dans le retentissement des bravos et des applaudissements de toute la salle.

M. Chatteleyn passe à l'objet de la réunion, pendant que l'interrupteur s'approche du bureau et remet au président, en guise de carte, un chiffon de papier où se trouve inscrit son nom avec la mention : « rédacteur à la *Cravache*, organe international (?) des travailleurs » (suit l'adresse).

Au courant de son exposition, le conférencier signale la honte infligée à la ville de Roubaix par le vote de son représentant Jules Guesde contre l'ordre du jour par lequel la presque unanimité a rendu justice à la loyauté, au patriotisme et à l'honorabilité de l'armée française.

La salle entière éclate en applaudissements et en bravos enthousiastes entrecoupés de cris de : «Vive l'armée!»

L'orateur sape, au moyen de preuves irréfutables, les bases de l'argumentation des collectivistes. Il établit par les chiffres des statistiques officielles, que la richesse publique, au lieu de se concentrer en des mains de moins en moins nombreuses, se divise de plus en plus. Ainsi de 1851 à 1883 les détenteurs de la propriété immobilière se sont accru de plus de deux millions, et la petite propriété représente 63 0/0 du sol français.

La propriété mobilière s'est étendue dans le même sens. La dette publique compte deux millions de créanciers artisans ou employés ; les déposants aux Caisses d'épargne, appartenant presque tous à la classe des travailleurs, sont au nombre de huit millions six cent mille dont les dépôts se chiffrent par quatre milliards.

L'actif des sociétés de secours mutuels, composées généralement d'ouvriers s'est élevé, pendant la période comprise entre 1852 et 1893, de onze millions à deux cent six millions.

M. Chatteleyn, après s'être demandé si c'est là la preuve que le capital se concentre en quelques mains, poursuit victorieusement la réfutation des doctrines collectivistes.

Il termine en déclarant que la rédemption humaine serait l'œuvre non de la haine et de l'antagonisme social, mais de l'amour, de la science et du travail.

Le discours de M. Chatteleyn, qui a été écouté avec une grande attention et qui a produit la plus favorable impression sur les auditeurs, est suivi de bravos prolongés.

M. Pécher se fait l'interprète de l'assistance en remerciant chaleureusement et en félicitant M. Chatteleyn.

Il adresse aussi ses remerciements à l'assistance si nombreuse, aux présidents et aux membres des comités de section et engage les auditeurs à faire autour d'eux une active propagande en faveur du but poursuivi par l'*Union sociale et patriotique*. « Vous serez récompensés de vos efforts, conclut-il, par la grande satisfaction d'avoir contribué à assurer, aux élections prochaines, le triomphe des nobles causes : l'ordre, l'apaisement social et le patriotisme. »

Les affaires de Roubaix Tourcoing devant la cour d'assises du Nord. — Aux cinq que nous avons précédemment indiquées, il y a lieu d'en ajouter, pour la prochaine session, une sixième que la Chambre des mises en accusation de la cour d'appel vient, dans sa dernière réunion, de renvoyer devant le jury. Voici cette nouvelle affaire :

Edmond-Jérôme Hillier, âgé de quarante-trois ans, mécanicien, à Tourcoing, est accusé de faits immoraux. — Audience du mercredi 22 décembre.— Ministère public: M. Wagon, substitut du procureur général.

A la Société de Géographie. — La prochaine conférence sera faite par M. Van Houcke, rédacteur à l'*Echo du Nord*, sur son voyage en Russie, lors de la visite du Président de la République au Tsar. Cette conférence sera accompagnée de projections inédites.

Le Comité nous prie d'informer ses invités que la conférence de samedi sera la dernière de l'année. La série sera reprise en janvier, le 22 très probablement.

Une conférence à l'« Alliance Française ». — Le comité de la section de Roubaix de l'Alliance Française organise une conférence qui aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts industriels, le mercredi 15 décembre, à 8 heures 1/2 du soir.

M. Camille Guy, agrégé d'histoire et de géographie, chef du service géographique et des missions au ministère des colonies, secrétaire du conseil supérieur des colonies, parlera de l'« Alliance Française et des intérêts français dans le monde. »

Le recensement des chevaux. — La mairie nous communique la note suivante :

« Sans exception, les propriétaires de chevaux, juments, mules ou mulets, doivent faire la déclaration de leurs animaux, à la mairie de Roubaix (bureau militaire), avant le 20 décembre courant.

» Des formules de déclarations sont à la disposition des intéressés, au dit bureau, ces derniers peuvent en réclamer aux agents de la police municipale.

» Les retardataires sont passibles d'une amende variant de 250 à 1000 francs. Ceux qui auront fait de fausses déclarations seront frappés d'une amende double. »

Une pétition concernant le ruisseau du Trichon.— A la suite d'une pétition en date du 30 octobre 1897 par laquelle MM. Vandenhende et ses fils demandent l'autorisation de couvrir, sur seize mètres de longueur, par une voûte en maçonnerie, la partie du cours d'eau dit « le Trichon » qui traverse leur propriété sise à Roubaix, le long de la rue Pierre-Motte, M. le Préfet du Nord a arrêté que, pendant quinze jours, les pièces concernant l'enquête resteront déposées au Secrétariat de la Mairie de Roubaix avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.

Les Français et la garde civique belge. — Nous nous sommes occupés récemment de la loi qui astreignait les Français résidant en Belgique au service militaire dans la garde civique; nous apprenons que le consul général de France à Anvers a reçu l'avis officiel que les Français, résidant en Belgique, ne seront pas astreints au service dans la garde civique.

Toutefois, ils auront à répondre aux convocations qui leur seraient adressées par les autorités locales en vue de déterminer leur nationalité française.

Réunion de la « Ruche roubaisienne ». — Le conseil d'administration s'est réuni pour la réception définitive de travaux au Cartigny. Il a décidé de faire procéder au plus tôt à la réception des sept dernières maisons et autorise quelques travaux de réparations déterminés par les dernières tempêtes.

Il a admis trois sociétaires nouveaux; il a décidé la demande d'admission de la côte des obligations à la Bourse de Lille ; il a inscrit à l'ordre du jour de mercredi prochain l'étude de la construction de l'aqueduc de la rue Droulers au Blanc-Seau; il a réglé les dernières conditions de l'émission d'obligations qui doit avoir lieu le 15 courant; il a décidé en outre de se réunir samedi prochain pour la réception des maisons de la rue Saint-Louis.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Journée du mercredi 8 décembre 1897 : hommes et femmes, 680; enfants, 1.010. Refuge, 29 lits occupés.

Croix.— *La question de l'hospice.* — L'abondance des matières ne nous a pas permis d'insérer dans notre dernier numéro une lettre que nous avait envoyée M. le Maire de Croix; nous la donnons aujourd'hui :

« Croix, le 6 décembre 1897.

» Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

» Je viens, Monsieur, réclamer de votre loyauté l'hospitalité de vos colonnes pour répondre à votre numéro d'hier.

» Il m'y est fait crime de n'avoir point communiqué aux membres de la commission de l'hospice la lettre préfectorale du 19 novembre; cette communication, je ne la leur devais point, M. le Préfet s'adressant non au Maire-Président de la commission, mais bien au Maire chargé des intérêts communaux qui avait formulé des objections sur des prétentions qu'il considère comme onéreuses pour les finances municipales et surtout non justifiées. Veuillez relire ce document, Monsieur le Directeur, vous reconnaîtrez la justesse de mon observation.

» J'ai dit prétentions onéreuses et non justifiées; j'appuie mon dire. La Commune s'est engagée à verser une subvention annuelle de 5.000 fr. au *lieu des 8.000 fr.* qui lui étaient demandés par l'hospice, par l'administration supérieure, *afin de lui permettre de fonctionner*. Ce sont les termes précis employés par M. le Ministre de l'intérieur dans sa dépêche du 9 mars 1895, dépêche dont M. Piuquet parait avoir perdu la mémoire. Plus large encore et mû par un sentiment d'humanité, le Conseil municipal, *sans rien changer à son engagement*, inscrivit au budget communal de 1897 une somme de 8.000 fr. pour subventionner l'hospice; à côte de cela, le crédit ordinaire affecté à l'entretien des vieillards aux hospices de Roubaix fut réduit à 800 fr., ce qui indiquait bien qu'on espérait une prompte ouverture de l'hospice de Croix.

» Il faut remarquer que ces 8.000 francs sont applicables pour l'année entière. Or, l'hospice ne *fonctionne pas* et il ne pouvait fonctionner avant l'autorisation de création, autorisation qui n'a été accordée que par le décret du 1er juillet 1897.

» Ce qui prouve que la municipalité avait à cœur d'activer l'ouverture, c'est que les deux délégués du Conseil municipal furent désignés le *4 décembre 1896*; or, M. le Préfet, dans sa lettre du *4 janvier 1897*, fait remarquer que *cette désignation est prématurée puisque la création n'est pas autorisée*. Les quatre membres à la nomination de l'administration supérieure sont nommés le *19 août*, mais la désignation des deux délégués du Conseil n'est approuvée que le *2 septembre*. L'hospice ne pouvait donc fonctionner avant l'installation de la commission qui eut lieu le *9 septembre*. A qui donc attribuer la responsabilité du retard ?

» Ces messieurs prétendent avoir droit à l'intégrité de la subvention communale. Peut-on subventionner une chose qui n'existe pas ? Rigoureusement, nous pourrions nous en tenir à la date du 9 septembre, jour où l'hospice a commencé à fonctionner, voire même à celle du 2 septembre indiquée comme complétant la commission et nous borner à l'exécution de notre engagement de 5000 fr. ; si même l'on veut remonter à l'autorisation de création, soit le 1er juillet, on ne pourrait encore qu'exiger la moitié de l'engagement, et, en supposant même celle de la subvention, nous n'aurions à verser que 4000 fr. Eh bien, dans notre désir d'arriver à une solution, nous offrons 5,000 francs. Nous avons, tout autant que d'autres, le souci de la bonne marche de l'hospice, mais nous avons aussi la charge de veiller aux intérêts communaux et nous n'y faillirons pas. Est-ce que MM. Piquet, Couturier, Delvoie, quand le jeudi ils engagent à semaine franche un briquetier, un serrurier, un jardinier leur paient le salaire d'une semaine pleine le samedi suivant ? Personne ne leur connait une telle générosité.

» Il faut bien noter, Monsieur le Directeur, que l'entretien de nos vieillards aux hospices de Roubaix nous coûtera cette année plus de 2,200 fr. Et nous n'avions que 800 francs au budget primitif... Est-ce que la raison n'indique pas, pour ceux qui savent compter, que la différence de 1,400 francs devrait réduire d'autant l'engagement de 5,000 francs? Il y a là une question d'équité que je soumets à l'appréciation de vos lecteurs.

» Pour donner du poids à leurs prétentions, ces messieurs proposent une première fois un budget où figurent, par exemple, 600 francs pour l'économe, *nommé le 1er novembre à raison de 1,000 francs par an*, 300 francs pour le pain, 400 francs pour la viande, 250 francs pour le vin et la bière, 350 pour l'épicerie, 800 francs pour le charbon, 100 francs pour l'éclairage, 100 francs pour le tabac, etc... Et tout cela pour les quinze jours qui restent à courir en 1897, l'ouverture étant fixée, d'un commun accord, au 15 décembre !!... Et sur une observation de la minorite, on se borne à gratter le papier par ci par là, mais sans rien toucher à autre chose qu'au le traitement de l'économe ! Enfin, Monsieur le Directeur, voyons, en toute conscience, n'est-ce pas un peu trop fantaisiste ? ? Si encore il n'y avait que cela ! ! ! la lettre suivante est de nature à édifier vos lecteurs :

« Croix, le 4 décembre 1897.

« *A Monsieur le Préfet du Nord.*

» La commission municipale s'est réunie hier pour examiner le budget présenté par la commission administrative de l'hospice de Croix.

» L'examen de ce budget a démontré des erreurs d'additions que le Conseil ne saurait approuver sans engager sa responsabilité. En effet, le § 7 des dépenses intitulé : « Service spécial de l'hospice, » porte en total *4881* fr. alors que le total réel des articles est de *4481* fr. D'un autre côté, à la récapitulation générale, le § 7 est repris pour *4281* fr. En outre, il parait utile de constater que de nombreux grattages ont été opérés.

» J'ai tenu à vous mettre les faits sous les yeux, Monsieur le Préfet, avant de les signaler à la Commission de l'hospice pour vous donner la preuve matérielle que les réserves que nous avons faites sur la nomination de l'économe étaient fondées et qu'elles ne provenaient pas d'un parti-pris comme on a dû probablement vous en informer. L'inaptitude du titulaire est flagrante.

» Veuillez agréer, etc.

» *Le Maire*, Signé : F. DESBARBIEUX. »

FEUILLETON DU 10 DÉCEMBRE 1897. — N° 210

Le Courrier de Lyon

PAR

MARC MARIO

LII

SPECTACLE FORAIN

L'état de Legrand, depuis le jour de l'exécution de Lesurques, ne s'était pas sensiblement amélioré. La terrible affection encéphalique que le docteur redoutait ne s'était pas déclarée, mais il n'en valait pas mieux pour cela. Le sommeil était perdu pour lui. Il était dans un continuel état d'agitation et en outre d'une faiblesse extrême. Le malheureux était devenu d'une sensibilité excessive ; il s'attendrissait facilement et il pleurait souvent au simple souvenir de son ami. Jamais un sourire n'avait plus paru sur ses lèvres. Il aimait la solitude, il évitait de parler et il semblait se complaire dans le silence d'une noire mélancolie. Ses amis, en le voyant si profondément affecté, comprenaient que ses facultés intellectuelles étaient affaiblies.

Déjà, la mémoire s'affaiblissait. Il ne se souvenait plus au bout d'un moment de ce qu'on venait de lui dire. Il restait des heures entières plongé dans une sorte d'hébétude qui l'aurait fait prendre pour un de ces malheureux atteints de lypémanie. Les forces aussi se perdaient. La maigreur était devenue extrême. On l'entourait de soins, on essayait de le distraire. On lui parlait de ses affaires, pensant que les préoccupations du commerce modifieraient ses pensées. Baudard lui proposa même d'aller pour quelques semaines en Suisse avec lui ; mais Legrand refusa.

Un jour il demanda à aller voir la veuve de Lesurques.

Chemin faisant, Baudard expliqua à Legrand que la famille de son ami n'habitait plus rue Montmartre. Elle s'était transportée rue Montorgueil, chez le cousin André. Le fisc, en effet, ne s'était pas arrêté à l'inventaire de saisie et à la mise sous séquestre des biens de Lesurques ; l'exécution n'avait pas tardé longtemps. Trois jours après la saisie, la veuve Lesurques recevait un commandement, signifié par exploit d'huissier, à la requête du directeur des Domaines, d'avoir à quitter les lieux dans un délai de vingt-quatre heures. La confiscation suivait de près.

C'est en pleurant que la malheureuse femme, à peine remise des cruelles émotions qui avaient si fortement ébranlé sa santé, quitta cette maison accompagnée de ses trois enfants. Sans l'assistance de son cousin André, elle aurait été réduite à l'extrême misère ; pourtant André Lesurques lui-même n'était pas riche. Il n'avait pour vivre que les appointements qu'il gagnait dans un emploi de teneur de livres. Heureusement pour eux qu'Eymery était là, et que, n'ayant pas de famille il pouvait les aider.

Cette nouvelle affecta péniblement le malheureux ami de Lesurques. En présence de la veuve de son ami et de ses trois enfants tous vêtus de deuil, Legrand sentit son cœur se serrer douloureusement. Sa gorge se contracta, aucun mot ne pouvait s'échapper de ses lèvres. Presque défaillant, il ne put que se laisser tomber dans un fauteuil que l'on avança en toute hâte lorsqu'on le vit en cet état.

Il prit la main de Mélanie Lesurques, et il la serra avec effusion.

Ses yeux se remplirent de larmes, et enfin il put dire :

— Pauvre amie !... Comme je vous ai fait souffrir ? C'est moi qui suis cause de tout. Sa mort le dépouillement dont vous avez été victime, tout ça c'est ma faute !... Pardonnez-moi !

Je n'ai rien à vous pardonner, mon cher Legrand, dit la citoyenne Lesurques, le malheur qui est arrivé était inévitable.

Legrand n'entendait plus.

Comme il arrive souvent aux malheureux que des pensées de désespoir ou de noire tristesse accablent, il s'isolait par moment dans ses douloureuses réflexions et semblait alors être étranger à tout ce qui l'environnait.

Après un moment de silence pendant lequel on le regarda avec une sincère commisération, il reprit de lui-même :

— Je ne me suis pas senti la force d'aller le voir, ce pauvre Lesurques. . Je n'aurais pu résister à ses reproches, je me serais tué.

— Mais il ne vous aurait fait aucun reproche, dit André Lesurques. Vous avez tort de vous considérer comme étant la cause de ce qui est arrivé.

— J'espérais toujours... on me disait d'avoir confiance... Oh! mon pauvre ami, si j'avais pu le voir une fois au moins, pour lui entendre dire qu'il ne m'en voulait pas.

— Il nous l'a dit à tous, assura la veuve Lesurques; lui si bon ne pouvait en vouloir à personne et à vous moins qu'à tout autre.

— D'ailleurs, dit à son tour Baudard, il l'a bien écrit dans ses notes.

— Il a parlé de moi dans ses notes ! fit vivement le malheureux Legrand.

Mélanie Lesurques prit des papiers dans le tiroir d'un buffet et elle les remit à Baudard.

— Tiens, lis ce paragraphe, dit celui-ci en montrant à Legrand cinq lignes écrites au milieu d'une page.

Le malheureux essaya de lire:

Du huit louis au citoyen Legrand... qui n'a pas peu contribué à me faire assassiner...

— Je l'ai fait assassiner !...

— Mais non !

— Si, vous le voyez bien... dit Legrand dans un état de surexcitation indescriptible ; on l'a assassiné, c'est vrai !... et c'est moi !... oui, c'est moi la cause de ce crime !

— Non, Legrand.

Il n'entendait personne.

— Ah ! malheureux que je suis ! s'écria-t-il... Il l'a bien dit, ce pauvre ami que j'aimais tant : c'est moi qui l'ai fait assassiner...

— *Mais je lui pardonne de bon cœur*, dit Baudard en lisant, car Legrand, trop vivement impressionné, en était incapable.

Legrand tremblait de tous ses membres.

— Tiens, lis toi-même, poursuivit Baudard. *Je lui pardonne de tout mon cœur ainsi qu'à tous mes bourreaux*. Tu vois bien !

Alors les yeux de Legrand s'agrandirent démesurément.

Ses regards prirent une fixité effrayante. Ses bourreaux ! s'écria-t-il avec un accent guttural qui fit passer un frisson de terreur chez tous ceux qui l'entendirent.

Baudard effrayé lui prit la main.

— Ses bourreaux!... répéta le malheureux, ses bourreaux!... Oui, j'ai été son bourreau !... ah ! ah ! ah!... il l'a bien dit... ses bourreaux !

— Mais ce n'était pas de toi qu'il parlait !

— Si, je suis un de ses bourreaux !... Bourreau ! bourreau ! bourreau !...

A chaque fois qu'il prononçait ce mot sinistre, il baissait la voix de plus en plus. Les regards se fixèrent sur le sol et, la tête basse, dans une prostration accablante, il répéta encore plusieurs fois à voix basse :

— Bourreau !... Bourreau !

Baudard, la veuve de Lesurques, André, sa femme, ensemble et les uns après les autres, chacun lui parlait et cherchait à remonter son moral. Sourd à tout, insensible à tout, Legrand, subitement frappé de folie, n'entendait que les dernières paroles de Lesurques. Il lui semblait reconnaitre sa voix qui prononçait cette phrase qu'il venait de lire. Et il répétait encore tout bas :

— Bourreau !... Bourreau !

Frappé de le voir ainsi, Baudard avait dit à voix basse à André Lesurques ;

— Ça y est ! le malheur que l'on redoutait est arrivé ! regardez-le ; il est fou !

Legrand était fou, en effet.

— C'est moi le bourreau ! cria-t-il encore avec une expression effrayante.

Baudard et André Lesurques s'approchèrent vivement de lui et le prirent chacun par un bras. Mais, déjà, ce mouvement de surexcitation s'était calmé. Legrand retombait dans son état de prostration.

Il se laissa aller sur le fauteuil et morne, hébété, il répéta encore ;

— Bourreau !... Bourreau !...

Il était fou !

Pendant que Legrand devenu fou était conduit à l'hospice de Charenton, pendant que la douleur s'augmente encore dans la famille du malheureux innocent guillotiné, Durochat a été conduit à la prison de Melun.

Le citoyen Bidault, directeur du jury d'accusation de Seine-et-Marne, se prépare à l'interroger en étudiant l'affaire avec le concours de Daubanton qu'il a fait appeler.

L'intègre Daubanton a reçu la lettre de La Fouine. Il a appris que Dubosc est à Lyon et que, bien qu'il ait disparu, on a l'espoir de le découvrir. Il sait la triste fin de Richeaume. Il est heureux à la pensée que l'on compte retrouver le duc des Roziers et son gendre.

Clotilde d'Argence est partie pour Lyon. Nous allons l'y suivre.

Elle savait que l'on cherchait à Lyon les assassins du courrier de Lyon.

Clotilde trouva à se loger à bon marché dans un petit hôtel de la rue Saint-Jean. Elle connaissait La Fouine avec qui elle avait eu quelques rapports lorsque l'enquête était faite par le citoyen Daubanton. Le lendemain de son arrivée, elle le vit près du bureau central de police. Elle n'osa pas lui parler. Mais l'habile policier la vit et la reconnut. Il était en ce moment avec l'agent Pétrus.

— Tiens ! fit-il, citoyenne d'Argence, je ne vous savais pas à Lyon.

— Je suis arrivée hier, répondit timidement la jeune fille.

La Fouine comprit tout de suite le sentiment qui l'avait guidée. Déjà, le sort de Clotilde, la douceur de son caractère la lui avaient rendue fort sympathique. Il fut touché en comprenant ce qui se passait en elle. C'est pour l'amener à le dire elle-même qu'il lui demanda :

— Est-ce que vous avez des parents à Lyon ?

— Non, citoyen... Je suis seule.

— Vous y avez alors du travail, un emploi ?

— Je compte en chercher.

— Vous n'en avez donc pas en ce moment !

— Non.

— Eh bien ! si vous le voulez, je vais vous en procurer.

— Ah ! je veux bien, citoyen.

— Vous avez donc pris la résolution de rester à Lyon ?

— J'y resterai quelque temps.

Puis, changeant de ton, hésitant comme si elle n'osait adresser une pareille question, elle demanda :

— Est-ce qu'il y a du nouveau ?...

— Non, malheureusement, répondit le policier. Nous n'avons encore rien fait d'utile. Cependant j'ai bon espoir.

Alors, un éclair de joie passa dans les beaux yeux de Clotilde d'Argence.

— Tant mieux ! dit elle.

— J'ai juré de livrer à la justice les complices de Courriol et de réhabiliter Lesurques, ajouta La Fouine, je n'aurai de repos que lorsque j'aurai réussi.

La Fouine et Pétrus se rendaient en ce moment chez la vicomtesse de Mondétour.

La jolie veuve habitait à l'hôtel où elle avait à son service Camille, la sœur de Richeaume. La Fouine l'avait revue plusieurs fois.

Isabelle de Mondétour ne perdait pas courage ni l'espoir de retrouver le duc des Roziers. Elle savait qu'il était à Lyon et elle comptait bien le revoir le jour où il saurait qu'elle y était.

Les moyens à employer étaient difficiles, presque impossibles. Si elle avait pu dire hautement son nom, elle aurait promptement réussi. Mais, en cette période politique, au lendemain de la Révolution, lorsque les émigrés étaient encore l'objet de mesures rigoureuses, alors que tout ce qui était noble était suspect, elle était obligée de se cacher sous le nom plébéien ou bourgeois de la citoyenne Dubernard. Elle ne pouvait que se prodiguer le plus possible, sortir souvent à pied ou en calèche, fréquenter les endroits où il y avait le plus de monde, aller au théâtre, tâcher enfin de rencontrer le duc ou le marquis ou de se faire reconnaitre par eux. Elle n'avait pas encore réussi.

(*A suivre*)

MARC MARIO.